

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MARDI 25 OCTOBRE 2017
A LA SALLE COMMUNALE DE BURTIGNY**

Monsieur Antoine Nicolas Président ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Burtigny pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Après ajout du point N°6 « motion pour une visibilité accrue de l'évolution démographique du périmètre de l'AISE » et du point N°9 « Réponse au courrier de Monsieur Didier Lohri », l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2017.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. « Motion pour une visibilité accrue de l'évolution démographique du périmètre de l'AISE ».
7. Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur le budget de l'année 2018 – **Préavis N°03/2017.**
8. Préavis du Comité de Direction de l'AISE concernant un complément de réponse à la motion de Monsieur Luc Mouthon – **Préavis N°04/2017.**
9. Réponse au courrier de Monsieur Didier Lohri.
10. Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
 - o Election du/de la Président/e.
 - o Election du/de la Vice-président/e.
 - o Election de deux scrutateurs/trices.
 - o Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes.
11. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel : 19 présents, 6 excusés et 2 absents (après assermentation).**

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2**Assermentations**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Marc Mazzariol, Commune de Bassins, membre du Conseil Intercommunal.
- Madame Cécile Martini, Commune de Bassins, membre du Comité de Direction de l'AISE.

Après avoir solennisé la promesse, ils entrent en fonction immédiatement. Le Président les remercie et les félicite pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 Pièce 027 Approbation du procès-verbal du 25 avril 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Pièce 028 Communications du bureau

Le Président a reçu un courriel de la part de la Commune de Bassins en date du 29 août 2017. Ce courriel annonce la démission de Monsieur Didier Lohri du Conseil Intercommunal de l'AISE et son remplacement par M. Marc Mazzariol.

Point 5**Communications du Comité de Direction****Madame Claudine Vanat-Gachet**

Madame Vanat-Gachet souhaite la bienvenue à Mme Cécile Martini qui intègre ce jour le CoDir en tant que représentante de la Commune de Bassins.

Mme Gobet-Mahler, nouvelle Directrice de l'Esplanade, est excusée ce soir. La collaboration avec l'école se fait dans un climat serein et constructif, ce qui est un plaisir.

Sous la pression du Canton, le CoDir a enfin rénové la bibliothèque de l'Esplanade à Begnins. Depuis la rentrée scolaire, le 1^{er} étage de ce local est désormais équipé pour l'accueil des classes primaires scolarisées à l'extérieur de Begnins. Afin de respecter l'échéance demandée par la DGEO et la Direction des bibliothèques scolaires, à savoir la mise à disposition de l'entier du local dès août 2017, le CoDir a décidé de valider ces travaux et de répartir le financement, fixé à CHF 25'322.00, sur les comptes d'achat mobilier primaire et secondaire et compensé par le fonds de renouvellement. L'urgence des travaux et les délais de livraison n'ont pas permis au CoDir d'informer le Conseil Intercommunal.

Concernant l'achat de tableaux interactifs, un préavis sera vraisemblablement présenté au prochain Conseil Intercommunal car la

Direction des écoles a informé le CoDir de l'urgence d'adapter le matériel pédagogique désuet.

Une séance d'information concernant la révision des statuts a eu lieu dernièrement. Un délai a été fixé au 15 novembre 2017 pour la remise des rapports de toutes les Communes.

Le CoDir remercie les Communes pour la distribution des abonnements CarPostal cette année.

Madame Céline Etoupe

Divers cours facultatifs sont organisés à Vich, Le Vaud et Begnins et ceux-ci rencontrent un franc succès.

Chaque semaine, trois sessions de devoirs surveillés sont proposées à Vich et à Le Vaud.

Point 6 Pièce 036 « Motion pour une visibilité accrue de l'évolution démographique du périmètre de l'AISE »

Monsieur Laurent Vukasovic et Monsieur Mazzariol ont déposé, ce jour, une motion dont il est donné lecture.

Madame Vanat-Gachet explique qu'une projection à 10 ans est très difficile à effectuer. Le CoDir fait déjà des estimations à 5 ans et s'emploie à construire des bâtiments modulaires afin de pouvoir déplacer les classes essentiellement à cause de la démographie variable. Ces dernières années le nombre d'élèves était stable.

Monsieur Laurent Vukasovic précise que les chiffres devraient être visibles et remis aux membres du Conseil Intercommunal.

Monsieur Stéphane Gabriel est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans une projection démographique, sachant qu'avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire les constructions seront limitées; ainsi le nombre d'élèves devrait se stabiliser.

Madame Antonella Salamin soutient cette motion. Une telle étude donnerait au Conseil Intercommunal une vision d'avenir stable. Toutes les Communes n'ont pas le même développement et certaines savent déjà ce qui sera construit dans les dix années à venir.

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que des statistiques peuvent toujours être effectuées mais aujourd'hui, avec les différentes options du niveau secondaire, plusieurs élèves redoublent et ce facteur ne peut pas être anticipé.

Monsieur Marc Mazzariol pense qu'à cause de la LAT il est possible que le nombre d'élèves baisse.

Monsieur Michel Peytregnet rappelle que la majorité des Communes devront refaire un PGA d'ici 2022. La motion a pour objectif de décider de la construction ou de la désaffectation de salles de classe et le CoDir ne peut pas faire des statistiques assez précises permettant de prendre de telles décisions.

Madame Chantal Landeiro rappelle que seules les Communes de Begnins et Vich ont encore des possibilités de construction. Le cycle naturel de la population fait que la population ne vieillit pas. L'AISE statue sur un projet de construction uniquement sur réception d'une demande écrite de la Direction des écoles. Il faut savoir qu'un grand nombre d'élèves de l'école privée est de retour à l'école publique pour des raisons financières et l'école à domicile prend de l'ampleur.

La discussion est close.

La motion proposée est soutenue par 5 membres.

Le Président passe au vote du renvoi en Commission de cette motion :

A la majorité, le Conseil Intercommunal décide de ne pas renvoyer cette motion en commission.

Point 7

Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur le budget de l'année 2018 – Préavis N°03/2017.

Pièce 029 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°03/2017
Le CoDir demande au Conseil intercommunal :

- D'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2018 tel que présenté.

Pièce 030 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°03/2017 par Monsieur Jacques Favre
qui propose au Conseil Intercommunal :

- D'accepter le préavis N°03/2017 – Budget 2018 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Laurent Vukasovic demande pourquoi le budget 2018 est très proche du budget 2017 alors que les comptes 2016 indiquent une diminution des charges.

Le CoDir répond que la comparaison des comptes permet de comprendre ce qui a changé.

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que le compte 520.3188.00 montre une nette augmentation car beaucoup d'élèves effectuent une année de raccordement.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°03/2017,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget de l'AISE pour l'année 2018 tel que présenté.

Point 8

Préavis du Comité de Direction de l'AISE concernant un complément de réponse à la motion de Monsieur Luc Mouthon – Préavis N°04/2017.

Pièce 033 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°04/2017
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le complément à la réponse N°02/2016.

Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Monsieur Luc Mouthon sur le préavis N°04/2017

Monsieur Luc Mouthon annonce que la Commission chargée d'étudier la motion n'a pas pu se réunir pour rédiger son rapport. Cependant, la Commission recommande au conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°04/2017 tel que présenté.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°04/2017 du 15 septembre 2017 ;
- Ouï les conclusions orales de la Commission chargée d'étudier la motion de Monsieur Luc Mouthon ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 4 non moins une abstention.

- D'accepter le complément à la réponse N°02/2016.

Point 9

Réponse au courrier de Monsieur Didier Lohri.

Pièce 035 Le Président donne lecture de cette réponse et la parole n'est pas demandée.

Point 10

Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

Election du/de la Président/e :

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election du/de la Vice- Président/e :

Monsieur Stéphane Gabriel accepte de poursuivre son mandat de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices :

Madame Karin Pasche et Madame Antonella Salamin acceptent de poursuivre leur mandat. Elles sont élues à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Election de deux scrutateurs/trices suppléants/tes :

Madame Valérie Alaix-Lassueur et Monsieur Nicolas Beck acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 11

Divers et propositions individuelles

Monsieur Luc Mouthon demande des nouvelles du procès en cours avec des parents d'élèves de Saint-George.

Madame Céline Etoupe donne des explications sur l'actuel déroulement du procès. Elle précise que la Commune, aidée du voyer, a mis en place tout ce qui pouvait être fait. Le CoDir refuse de mettre en place un bus pour le trajet mis en cause.

Madame Valérie Alaix-Lassueur demande :

- Qu'en est-il de la subvention proposée par l'article 30 de la LEO ? Certains élèves de Saint-George ne pouvant par rentrer à midi.
- Pourquoi un espace pique-nique n'est pas disponible à Le Vaud alors que certains autres villages proposent cette prestation ?
- Qu'est-ce qui est mis en place dans les restaurants scolaires pour les élèves ayant des problèmes de santé (allergies, diabète etc..) ?

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'un espace pique-nique est proposé dans les pôles où les élèves ne peuvent pas tous rentrer chez eux à midi. Les Communes subventionnent tous les repas servis au restaurant

scolaire à hauteur de CHF 5.10 par repas. Il n'y a, dès lors, pas d'autres subventions prévues.

Dans la mesure du possible et sur présentation d'un certificat médical, des repas adaptés sont servis aux enfants allergiques.

Dans les cas d'allergies graves, il est proposé aux parents d'apporter un repas de la maison, l'AISE facture uniquement CHF 2.50 pour la surveillance.

Les élèves nécessitant des soins infirmiers ne peuvent être accueillis au restaurant scolaire car le personnel engagé n'est pas habilité à prodiguer des soins médicaux.

Madame Chantal Landeiro rappelle qu'un espace surveillé pour le pique-nique avait été mis en place à Le Vaud mais les élèves ne souhaitent pas être surveillés et ce lieu est devenu rapidement ingérable. La charge financière du personnel engagé pour un espace pique-nique reste importante pour une Commune sachant que la mise à disposition du local est gratuite. Mme Landeiro rappelle que les élèves peuvent pique-niquer sur le domaine public mais qu'ils n'y sont pas surveillés.

Madame Valérie Alaix-Lasseur pense que l'article 30 de la LEO n'est pas respecté et que les enfants de Saint-George sont toujours désavantagés.

Madame Vanat-Gachet rappelle que seuls les enfants scolarisés à Vich n'ont pas tous le temps de rentrer à midi.

Madame Monya Jaccard souhaite la bienvenue à tous à Burtigny et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h30.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht